

Pauvreté et inégalités en Nouvelle-Calédonie



En Nouvelle-Calédonie, la pauvreté revêt des dimensions différentes selon les territoires

V. Molina et S. Makhzoum, Isee

En 2020, un Calédonien sur cinq se trouve en situation de pauvreté monétaire. Mais ce taux n'est pas identique dans les différentes parties du territoire. Le niveau de vie médian des habitants de la province Sud est le double de celui des personnes vivant dans les îles Loyauté. Des disparités sont également observées au niveau des communes avec une différence marquée entre l'ouest et l'est de la Grande Terre. La mixité sociale, appréciée par la diversité des niveaux de revenus, est plus présente à l'ouest et dans l'extrême sud, la pauvreté plus prégnante dans le reste du territoire. Les communes où l'emploi est plus développé, notamment minier, sont moins impactées par les situations de pauvreté.

En 2020, la moitié des Calédoniens ont un niveau de vie mensuel inférieur ou égal à 175 900 F.CFP. Concept statistique, le **niveau de vie** rapporte le **revenu disponible** d'un ménage au nombre pondéré de personnes qui composent ce ménage (**unités de consommation**). Ainsi, un niveau de vie médian à 175 900 F.CFP correspond au revenu disponible d'une personne seule et à un revenu disponible de 369 400 F.CFP pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans par exemple (*voir Définitions*).

Le calcul du niveau de vie tient compte des revenus monétaires déclarés par les ménages, qu'il s'agisse de revenus du travail ou de transferts sociaux, et de l'**autoconsommation** estimée (*voir Sources*). Les revenus monétaires non déclarés, quelle que soit leur origine, ne sont pas connus et ne peuvent donc pas être pris en compte. Il en va de même des revenus issus de la redistribution informelle au sein des familles, des clans ou des communautés. Cet indicateur et ceux qui en découlent, permettent donc de comparer les ménages et les territoires entre eux, sur la base de leurs ressources monétaires déclarées. Toutefois, ils ne sauraient traduire parfaitement les réalités de vie, propres à chaque groupe social, les solidarités familiales ou coutumières, la diversité des modes de consommation et des situations concernant la propriété foncière.

Des niveaux de vie qui diffèrent selon les territoires

Le niveau de vie médian indique que 50 % des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur à ce seuil. Ces personnes ne sont pas équitablement réparties sur le territoire. En effet, ce sont 45 % des personnes résidant en province Sud, 62 % de celles résidant en province Nord et 77 % de celles de la province des îles Loyauté qui ont un niveau de vie inférieur à 175 900 F.CFP.

Si l'on observe les niveaux de vie par province uniquement (*encadré 1*), c'est-à-dire en se basant uniquement sur les niveaux de vie des personnes qui y résident, la médiane des habitants de la province des îles Loyauté se situe à un niveau nettement inférieur au résultat sur la Nouvelle-Calédonie toute entière : en effet, 50 % des personnes des îles Loyauté ont un niveau de vie inférieur à 97 200 F.CFP. De la même façon, 50 % des habitants de la province Nord ont un niveau de vie inférieur à 142 000 F.CFP. Enfin, pour la province Sud, la médiane se situe à 192 400 F.CFP, au-dessus du niveau global Nouvelle-Calédonie toute entière. Le niveau de vie médian des habitants de la province Sud est donc le double de celui de ceux habitant les îles Loyauté.

Plus finement encore que le niveau de vie médian, la **distribution des revenus (figure 9)** permet de rendre compte des disparités de revenus sur chaque territoire. On divise pour cela la population en 10 groupes de taille égale, les déciles. À chaque décile correspond un seuil de niveau de vie qui sépare ce groupe, du groupe dont le niveau de vie est immédiatement supérieur. Les 10 % des habitants qui relèvent du 1^{er} décile disposent d'un niveau de vie inférieur à D1, ce sont les plus précaires. Les 10 % les plus aisés, relèvent du 9^e décile et disposent d'un niveau de vie supérieur à D9. Le **rapport interdécile D9/D1** permet de rendre compte des écarts de revenus entre les plus aisés et les plus précaires. Au niveau des communes, des disparités sont également observées (**figure 1**).

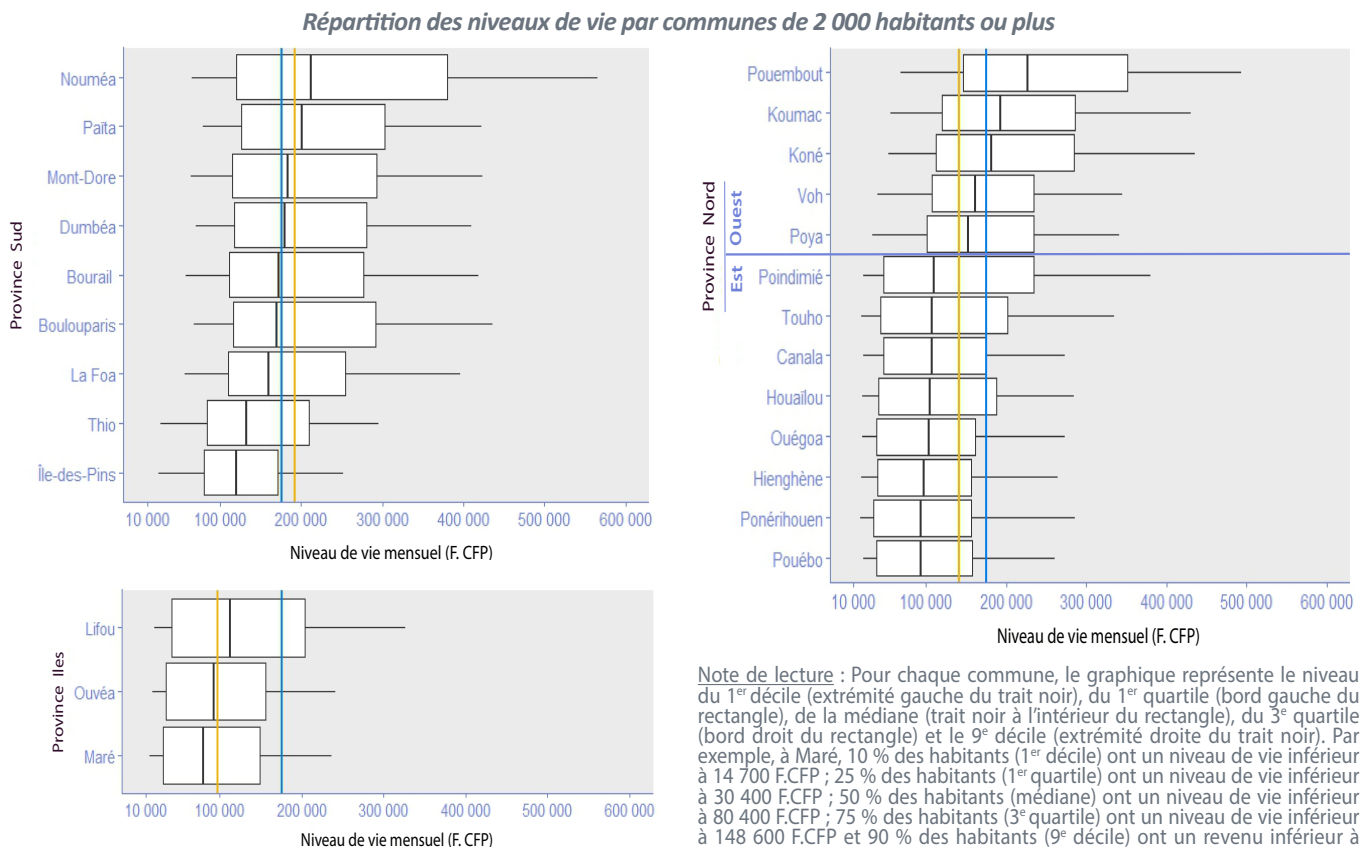
En province Sud, les distributions de niveau de vie des communes sont assez homogènes. Hormis Thio et l'Île des Pins où les niveaux de vie sont plus faibles, les médianes sont très proches. Il existe pourtant plus d'inégalités à Nouméa. Dans cette commune, en effet, le niveau de vie des 10 % les plus aisés est 8,6 fois plus élevé que celui des 10 % les plus modestes (rapport D9/D1). Pour les autres communes, à l'exception de Thio et l'Île des Pins, ce rapport interdécile ne dépasse pas 7,3. À Thio et l'Île des Pins, qui comportent plus de personnes aux revenus modestes, ce rapport dépasse 10.

En province Nord, il y a un effet est/ouest marqué. Les communes de l'Est ont des distributions proches entre elles,

avec des niveaux de vie plus modestes et des inégalités plus prononcées. En effet, les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie plus de 10 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes. Les communes de l'Ouest, qui ont un taux d'activité plus élevé et une part importante d'emplois liés à la mine, sont plus aisées. Pouembout est la commune du territoire possédant la médiane la plus élevée (226 400 F.CFP).

Les trois communes des îles Loyauté affichent les niveaux de vie parmi les plus faibles. De nombreux habitants des îles ont migré sur la Grande Terre pour travailler. Au recensement de 2019, il y avait 15 ressortissants des îles domiciliés sur la Grande Terre, pour 10 encore domiciliés en province des Îles. Ceux qui restent ont plus souvent de faibles revenus monétaires déclarés. Au quotidien, les ventes ponctuelles, notamment sur les marchés, et l'entraide familiale compensent probablement au moins en partie ce faible niveau de ressources monétaires. Il n'est toutefois pas possible d'en rendre compte au travers de ces indicateurs. Les distributions de Maré et Ouvéa sont très proches. À Lifou, les niveaux de vie les plus élevés sont plus forts, ce qui témoigne de disparités plus importantes entre les plus aisés et les plus modestes, avec un rapport interdécile de 16,1. Pour autant, ces écarts peuvent ne pas être ressentis avec la même intensité par les populations concernées, atténués par des solidarités, notamment familiales, encore actives.

Figure 1. Des niveaux de vie assez homogènes en provinces Sud et Îles, beaucoup moins en province Nord



Note de lecture : Pour chaque commune, le graphique représente le niveau du 1^{er} décile (extrémité gauche du trait noir), du 1^{er} quartile (bord gauche du rectangle), de la médiane (trait noir à l'intérieur du rectangle), du 3^e quartile (bord droit du rectangle) et le 9^e décile (extrémité droite du trait noir). Par exemple, à Maré, 10 % des habitants (1^{er} décile) ont un niveau de vie inférieur à 14 700 F.CFP ; 25 % des habitants (1^{er} quartile) ont un niveau de vie inférieur à 30 400 F.CFP ; 50 % des habitants (médiane) ont un niveau de vie inférieur à 80 400 F.CFP ; 75 % des habitants (3^e quartile) ont un niveau de vie inférieur à 148 600 F.CFP et 90 % des habitants (9^e décile) ont un revenu inférieur à 235 900 F.CFP. La ligne bleue représente le niveau de vie médian global à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie (175 900 F.CFP) et les lignes jaunes les niveaux de vie médians de chaque province.

Sources : Isee, DSF, Cafat, Provinces, CLR, FSH - Dispositif de suivi de la pauvreté en Nouvelle-Calédonie 2020

Un Calédonien sur cinq vit sous le seuil de pauvreté

La mesure de la **pauvreté monétaire** est relative à un seuil qui, par convention en Nouvelle-Calédonie, s'établit à la moitié de la médiane du niveau de vie. En 2020, le **seuil de pauvreté** s'élève donc à 87 950 F.CFP. Environ 51 000 personnes vivent dans des ménages ayant un niveau de vie inférieur à ce seuil, ce qui correspond à un **taux de pauvreté** de 19,1 % (*figure 2*). Un Calédonien sur cinq vit donc sous le seuil de pauvreté. Ce nombre est quasiment stable par rapport à 2019. Construction statistique, le seuil de pauvreté mesure un niveau de pauvreté en ressources, indépendamment de la pauvreté ressentie ou de la pauvreté en conditions de vie. Il ne renvoie à aucune notion d'exclusion, de marginalisation, de privation ou de renoncement à ses besoins.

La population vivant sous le seuil de pauvreté ne suit pas la même répartition provinciale que l'ensemble de la population. En effet, la province Sud accueille 75 % de la population mais seulement 60 % des personnes pauvres. La province Nord concentre 18 % des habitants et 26 % des personnes pauvres. Dans la province des îles Loyauté vivent 7 % des habitants du territoire et 14 % des personnes pauvres. Les taux de pauvreté sont donc beaucoup plus élevés dans ces deux derniers territoires, respectivement 29,4 % et 45,8 %, qu'en province Sud (14,9 %). En province des îles Loyauté, près d'un

habitant sur deux est donc en situation de pauvreté monétaire relativement au niveau de vie de l'ensemble des habitants du territoire.

Figure 2. Une pauvreté inégale entre les provinces

Population, population pauvre, taux de pauvreté et rapport interdécile, par territoire

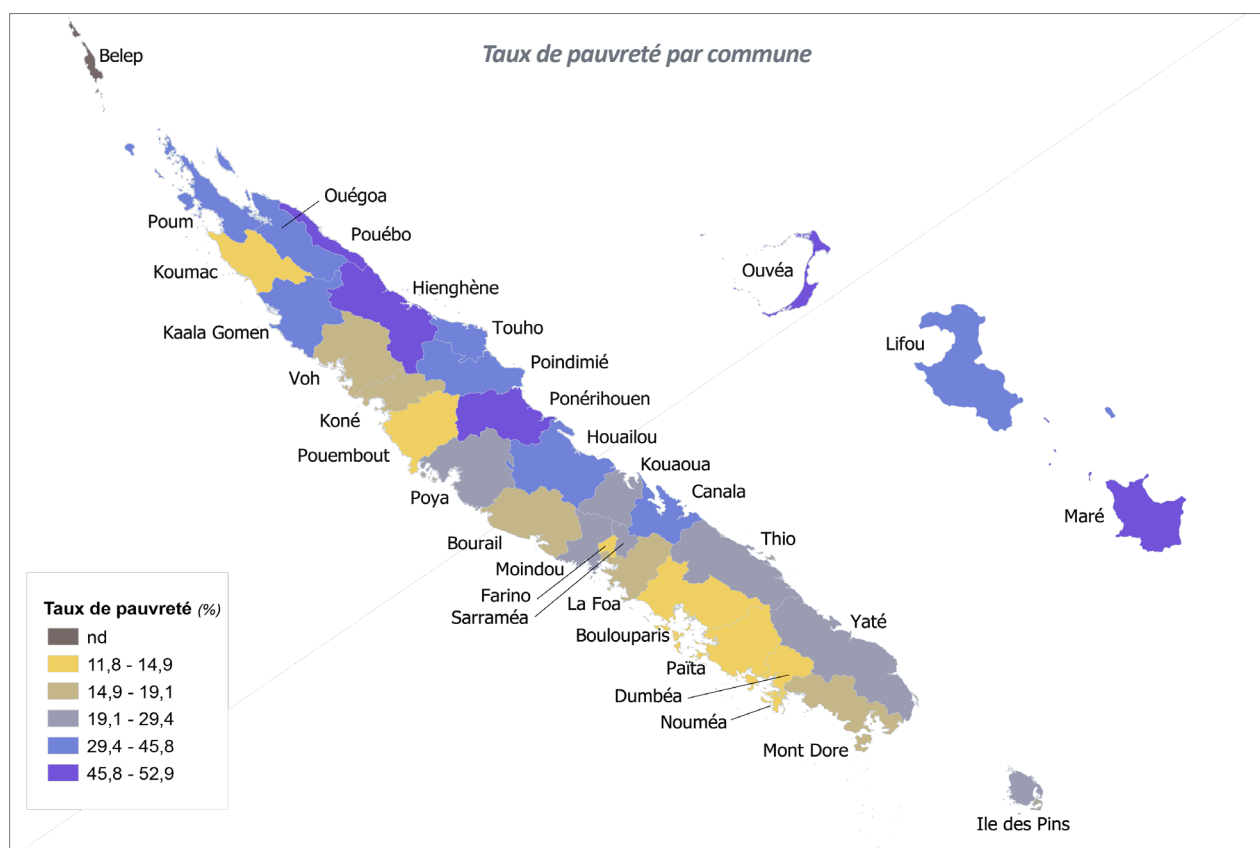
	Nouvelle Calédonie	Province Sud	Province Nord	Province îles Loyauté
Répartition de la population (%)	100,0	74,8	18,4	6,8
Répartition de la population pauvre (%)	100,0	60,3	25,9	13,8
Taux de pauvreté (%)	19,1	14,9	29,4	45,8
Rapport interdécile	11,9	7,4	13,8	15,9

Sources : Isee, DSF, Cafat, Provinces, CLR, FSH - Dispositif de suivi de la pauvreté en Nouvelle-Calédonie 2020

Un fort clivage est/ouest

Au niveau communal, les taux de pauvreté varient de 11,8 % pour Pouembout à 52,9 % à Maré (*figure 3*). À l'exception de Kaala-Gomen, Poya, Sarraméa et Moindou, les communes de l'ouest de la Grande Terre ont toutes un taux de pauvreté inférieur à celui de la Nouvelle-Calédonie (19,1 %). Sur la côte Est, Kouaoua, Thio et Yaté sont les seules communes où moins de 3 habitants sur 10 se trouvent en situation de pauvreté.

Figure 3. Des taux de pauvreté plus élevés dans le Nord-Est et les îles



Sources : Isee, DSF, Cafat, Provinces, CLR, FSH - Dispositif de suivi de la pauvreté en Nouvelle-Calédonie 2020

Encadré n°1 - Approche de la pauvreté par province

Vivre avec un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté établi sur l'ensemble du territoire calédonien ne traduit pas forcément le même quotidien selon l'endroit où l'on réside. En tribu et dans les îles Loyauté par exemple, la plupart des habitants sont propriétaires et n'ont pas de charges d'habitation alors que dans le Grand Nouméa, le coût du logement peut être important. Le calcul de seuils de pauvreté par province peut permettre d'analyser la pauvreté relative des personnes, dans leur environnement territorial de résidence immédiat. Par province, les médianes de niveau de vie changent sensiblement et, par conséquent, le seuil de pauvreté calculé au niveau provincial aussi (figure 4). Ainsi, une personne ayant un niveau de vie de 60 000 F.CFP mensuel serait considérée comme pauvre si elle réside en province Sud ou Nord, mais ne le serait pas si elle vit dans les îles Loyauté.

Ainsi, si on se réfère au seuil provincial, près d'1 habitant sur 5 est considéré comme pauvre en province Sud, 1 sur 4 en province Nord et 1 sur 3 dans les îles Loyauté.

Toujours par rapport à ces seuils provinciaux, le classement des communes dans la pauvreté serait modifié. Pouembout resterait la commune avec le plus faible taux de pauvreté (10,3 %) mais c'est Ponérihouen qui accuserait alors le plus fort taux (43,1 %) (figure 5).

Cette approche des niveaux de vie par province permet de situer les ménages par rapport à leur environnement plus immédiat et des modes de vie probablement plus homogènes. Elle est par contre limitante et restrictive à l'échelle pays : limitante car elle restreint chacun à l'offre de consommation monétaire disponible dans sa province ; restrictive car elle ne permet pas de rendre compte efficacement des enjeux de rééquilibrage.

Figure 4. Des seuils de pauvreté très différents en fonction du lieu d'habitation

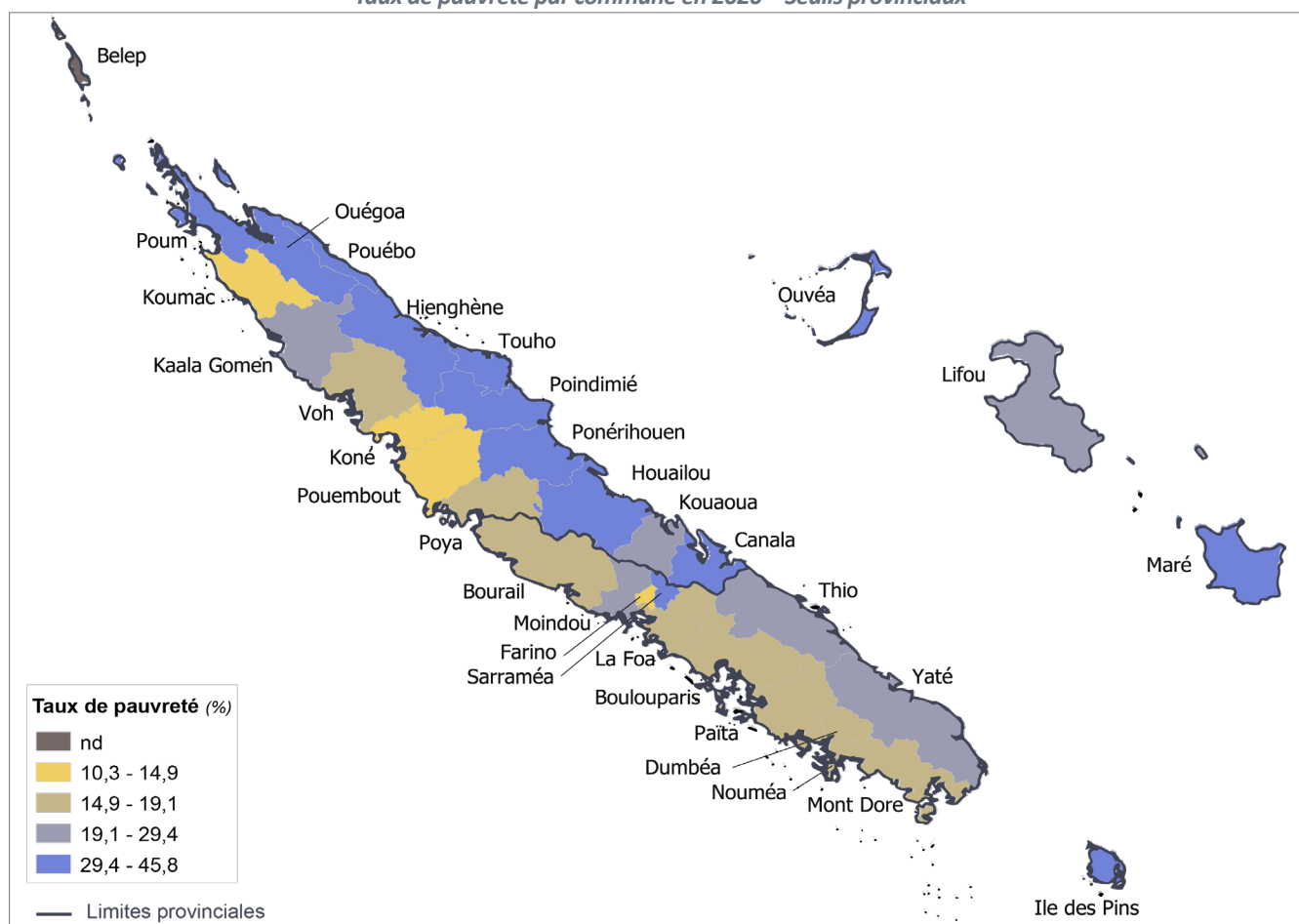
Médiane de niveau de vie mensuel, seuil et taux de pauvreté, par province de la Nouvelle-Calédonie en 2020

	Province Sud	Province Nord	Province Îles Loyauté
Médiane de niveau de vie (F.CFP)	192 400	142 000	97 200
Seuil de pauvreté (F.CFP)	96 200	71 000	48 600
Taux de pauvreté (%)	17,5	25,2	33,0

Sources : Isee, DSF, Cafat, Provinces, CLR, FSH - Dispositif de suivi de la pauvreté en Nouvelle-Calédonie 2020

Figure 5. Avec les seuils provinciaux, les écarts entre communes s'amenuisent

Taux de pauvreté par commune en 2020 – Seuils provinciaux



Sources : Isee, DSF, Cafat, Provinces, CLR, FSH - Dispositif de suivi de la pauvreté en Nouvelle-Calédonie 2020

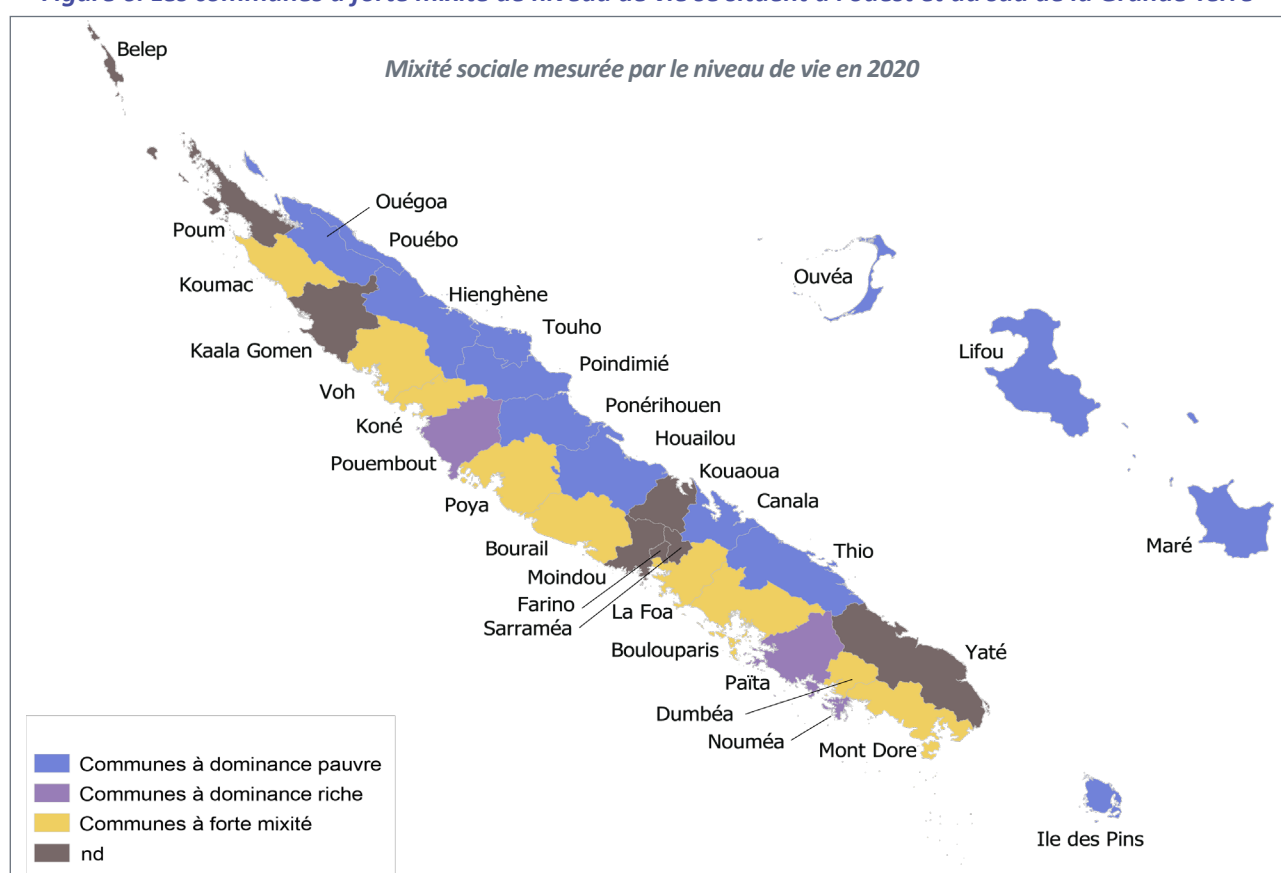
Mixité à l'ouest et l'extrême sud, pauvreté à l'est et dans les îles

Toujours à l'échelle des communes, la **mixité sociale**, vue ici au travers de la diversité des niveaux de vie au sein de la population, est observée à partir de la répartition de leurs habitants dans les **quintiles de niveau de vie (figure 6)**. Les communes sont caractérisées selon leur profil dans cette répartition. Les zones de faible mixité, donc à dominante pauvre ou riche, sont celles dans lesquelles les sous-populations extrêmes (dans les premiers ou derniers quintiles) sont surreprésentées. Au contraire, les zones mixtes sont celles où la répartition des habitants dans chaque quintile est plutôt équilibrée, témoignant ainsi d'une diversité des niveaux de vie des habitants.

Ainsi mesurée, la mixité sociale est plus forte dans les communes de l'ouest de la Grande Terre. Ces communes (**en jaune sur la fig.6**) sont donc celles pour lesquelles les revenus de leurs habitants sont hétérogènes. Elles regroupent 36 % des Calédoniens, qui vivent donc entourés de voisins aux niveaux de vie variés. 30 % des personnes en situation de pauvreté vivent dans ces communes à forte mixité.

Par opposition, les autres communes sont à dominante pauvre (**en bleu sur la fig.6**) ou riche (**en mauve sur la fig.6**). Les territoires à dominante pauvre regroupent 17 % de la population et 35 % des personnes en situation de pauvreté. Les communes à dominante riche (Nouméa, Païta et Pouembout) accueillent 47 % de la population et 35 % des personnes pauvres.

Figure 6. Les communes à forte mixité de niveau de vie se situent à l'ouest et au sud de la Grande Terre



Sources : Isee, DSF, Cafat, Provinces, CLR, FSH - Dispositif de suivi de la pauvreté en Nouvelle-Calédonie 2020

Cinq groupes de communes se distinguent par des caractéristiques homogènes

Pour élargir l'analyse de ces territoires, une classification a été réalisée mettant en exergue cinq groupes de communes distincts, les communes ayant des caractéristiques homogènes au sein d'un même groupe et les groupes étant hétérogènes entre eux (figure 7) :

- La classe 1 (**en jaune sur la fig.7**) comprend les communes de Koumac, Koné, Pouembout et celles du Grand Nouméa. Ce sont des communes plutôt

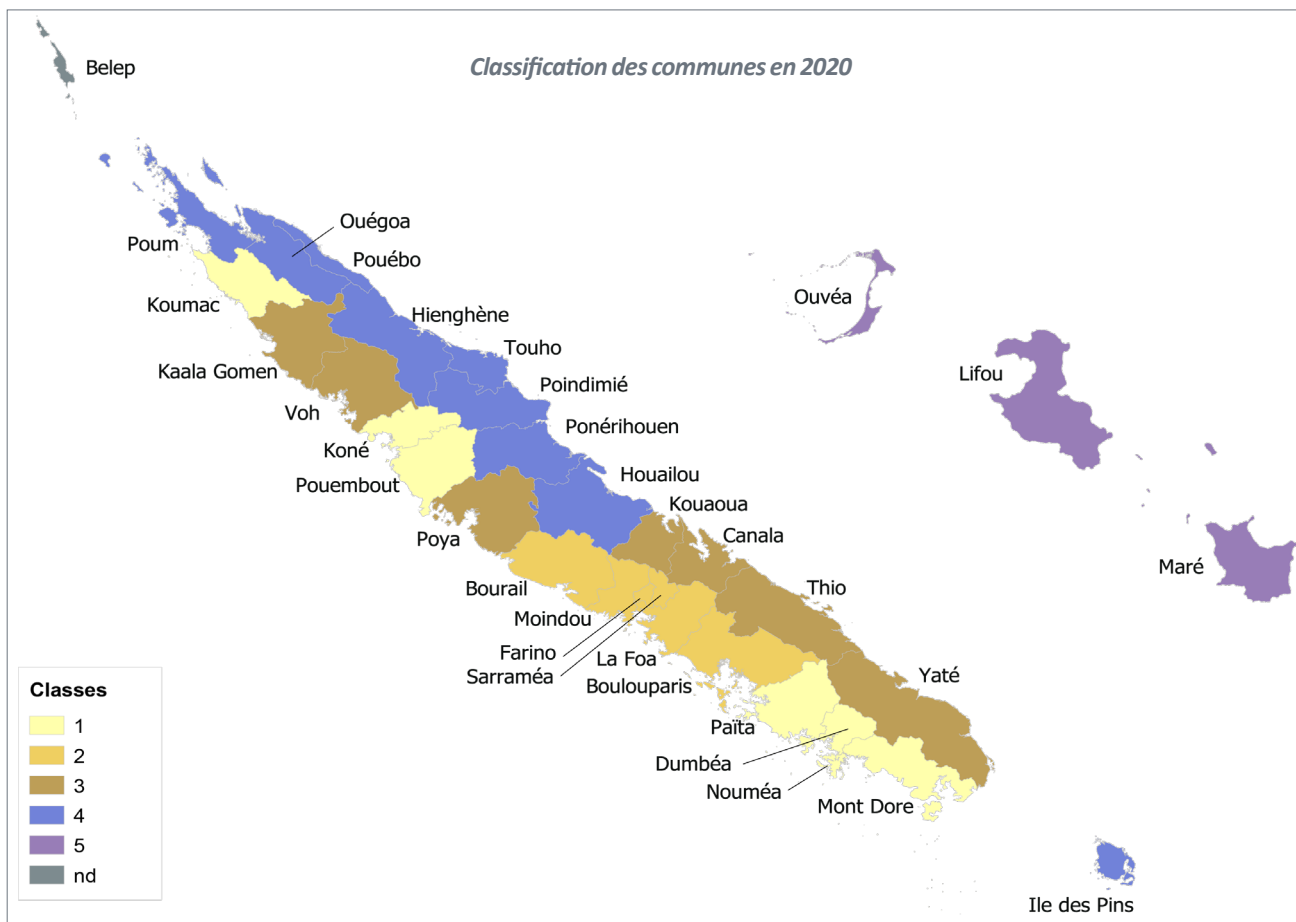
aisées, avec un niveau de vie médian pour l'ensemble de leurs habitants de 198 000 F.CFP (figure 8). Elles sont dynamiques démographiquement, avec, soit un nombre important d'habitants, soit une évolution substantielle sur les dix dernières années. Elles possèdent un taux d'activité supérieur à la moyenne et concentrent 80 % des emplois de Nouvelle-Calédonie. La part de personnes diplômées d'un enseignement supérieur y est plutôt élevée, ce qui va de pair avec leur niveau de vie. La pauvreté et les inégalités y sont globalement plus faibles qu'ailleurs.

- La classe 2 (*en orange sur la fig.7*) regroupe les communes de Bourail, Moindou, Farino, Sarraméa, La Foa et Boulouparis. Ce sont des communes assez aisées avec un niveau de vie médian proche de celui de l'ensemble du territoire. Dynamiques démographiquement, elles sont plutôt résidentielles avec un taux d'activité moindre, plus de personnes âgées de 60 ans ou plus et également plus de résidences secondaires. La pauvreté et les inégalités y sont moins prononcées qu'ailleurs.
- La classe 3 (*en brun sur la fig.7*) comporte les communes de Kalaa Gomen, Voh, Poya, Kouaoua, Canala, Thio, et Yaté. Ces communes se caractérisent par un taux important d'emplois en lien avec la mine (entre 20 et 40 % des emplois occupés par les résidents). Le taux d'activité est proche de celui du premier groupe. Par contre le niveau de vie médian est plus faible, le chômage plus présent et par conséquent, la pauvreté et les inégalités aussi. Les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie dix fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes.
- La classe 4 (*en bleu sur la fig.7*) regroupe les communes de Poum, Ouégoa, Pouébo, Hienghène, Touho, Poindimié, Ponérihouen, Houailou et l'île des Pins. Dans ces territoires, le niveau de vie est

encore plus modeste, la pauvreté plus prononcée. Le 1^{er} décile est trois fois plus petit que pour les résidents du premier groupe, rendant les inégalités plus importantes. Le taux d'emploi est moins élevé et le chômage plus important (20 % des résidents de 15 ans ou plus).

- La classe 5 (*en mauve sur la fig.7*) comprend les communes des Iles Loyauté. C'est le groupe aux niveaux de vie les plus modestes. Les taux d'emploi y sont faibles et le chômage assez prégnant. Rappelons qu'un nombre important des personnes originaires de ces communes a migré vers la Grande Terre pour travailler. Ces territoires sont devenus plus résidentiels (peu d'emplois, un logement sur cinq est une résidence secondaire). La pauvreté monétaire relative y est importante malgré une forte autoconsommation. Au sein de la population des îles, les disparités de revenus sont également élevées car un nombre important de personnes disposent de très peu de ressources monétaires propres. En effet, 10 % des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur à 18 000 F.CFP par mois.

Figure 7. Un territoire fortement découpé par une partition est/ouest et îles



Sources : Isee, DSF, Cafat, Provinces, CLR, FSH - Dispositif de suivi de la pauvreté en Nouvelle-Calédonie 2020, Isee - Recensement de la population 2019

Figure 8. Des groupes qui diffèrent par les niveaux de vie et les taux d'emploi

Principaux indicateurs par classe

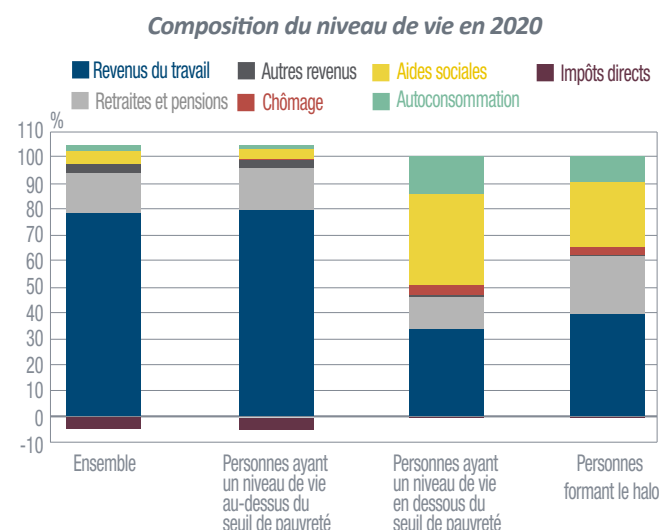
	Groupe 1 jaune	Groupe 2 orange	Groupe 3 brun	Groupe 4 bleu	Groupe 5 mauve
Niveau de vie mensuel médian (F.CFP)	197 800	163 200	139 900	106 200	97 200
Taux de pauvreté (%)	14,4	16,0	26,5	41,7	45,8
1 ^{er} décile (F.CFP)	67 300	57 400	27 400	21 000	18 000
9 ^e décile (F.CFP)	494 800	408 800	286 100	254 400	265 900
Rapport interdécile	7,4	7,1	10,4	12,1	14,8
Taux d'activité (%)	64,1	58,9	61,7	56,6	52,1
Taux d'emploi (%)	57,2	50,4	45,7	37,0	34,5
Taux de chômage (%)	6,9	8,5	16,1	19,6	17,6
Part d'emploi en lien avec la mine (%)	4,2	2,9	28,0	9,3	0,5
Part de personnes de 60 ans ou plus (%)	14,6	19,5	12,0	12,7	14,5
Part de résidences secondaires (%)	3,3	14,0	8,5	8,9	20,2
Part de personnes ayant un diplôme d'études supérieures (%)	27,9	15,8	6,1	6,5	8,3
Évolution de la population 2009-2019 (%)	12,9	13,3	2,9	1,1	4,8

Sources : Isee, DSF, Cafat, Provinces, CLR, FSH - Dispositif de suivi de la pauvreté en Nouvelle-Calédonie 2020, Isee - Recensement de la population 2019

Des revenus majoritairement acquis par le travail

Les revenus du travail sont la principale composante des niveaux de vie des habitants (78 %). Les aides sociales et le chômage représentent en moyenne 6 % des niveaux de vie (figure 9). Cette proportion est beaucoup plus importante pour les personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (près de 40 %) ou dans le halo (près de 30 % - voir encadré 2). La redistribution joue donc son rôle d'aide aux personnes les plus en difficulté.

Figure 9. De forts écarts dans la composition des revenus selon la situation face à la pauvreté

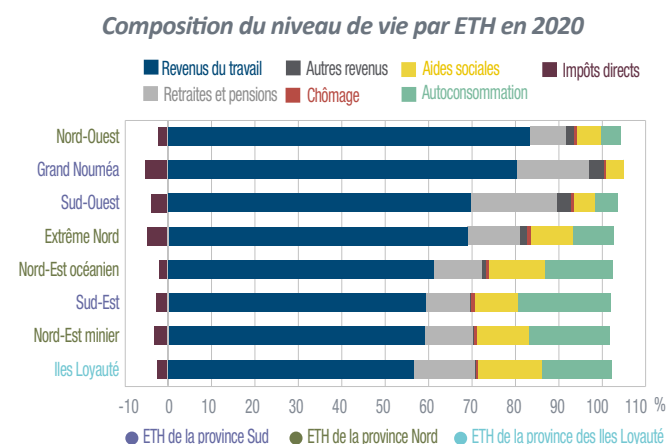


Note de lecture : pour l'ensemble de la population, la part des revenus du travail dans le niveau de vie est de 78 %. Pour cette même population, la part des retraites et pensions est de 16 %, des autres revenus de 3 %, du chômage et des aides sociales de 6 %, de l'autoconsommation de 2 %. Les impôts viennent en déduction des revenus disponibles à hauteur de 5 %.

Sources : Isee, DSF, Cafat, Provinces, CLR, FSH - Dispositif de suivi de la pauvreté en Nouvelle-Calédonie 2020

La composition des niveaux de vie varie également selon les territoires (figure 10). Logiquement, ce sont les territoires avec les plus forts taux de pauvreté qui ont des parts de revenus du travail parmi les plus faibles. La part des retraites et pensions est proportionnellement plus importante dans le Grand Nouméa et le Sud-Ouest, territoires où la part de personnes âgées est plus importante. Les aides sociales sont plus présentes dans la composition des revenus de l'extrême-Nord, de l'Est de la Grande Terre et des Iles Loyauté. Sur ces territoires l'autoconsommation améliore les niveaux de vie des habitants.

Figure 10. Une composition des revenus très différente selon les territoires

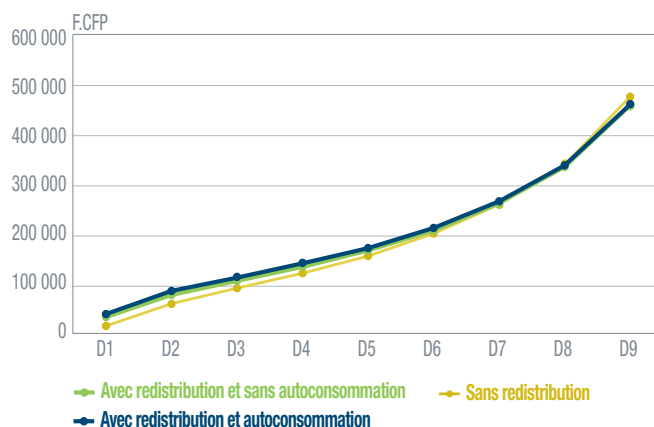


La redistribution et l'autoconsommation améliorent les niveaux de vie des plus modestes

La redistribution (chômage, aides sociales et impôts) atténue la pauvreté. Sans elle, le taux de pauvreté serait de 24,3 % et le nombre de personnes pauvres s'établirait à 65 500. L'autoconsommation permet également d'améliorer les niveaux de vie des Calédoniens, mais dans une moindre mesure. En effet, avec les transferts sociaux et sans autoconsommation, le taux de pauvreté serait de 20,8 %, et 56 000 personnes vivraient sous le seuil de pauvreté. Ce taux de 20,8 % est 2,5 fois plus élevé que celui de la Métropole, qui se situe à 8,3 %. L'amélioration est logiquement observée pour les personnes ayant des revenus modestes. Les transferts sociaux et l'autoconsommation permettent de tripler le premier décile de niveau de vie (**figure 11**).

Figure 11. La redistribution relève les premiers niveaux de vie

Niveau de vie avec ou sans redistribution et autoconsommation



Sources : Isee, DSF, Cafat, Provinces, CLR, FSH - Dispositif de suivi de la pauvreté en Nouvelle-Calédonie 2020

Encadré n°2 - 16 000 personnes proches de la pauvreté monétaire

Par convention, en Nouvelle-Calédonie, le seuil de pauvreté est fixé à 50 % du niveau de vie médian et les personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil sont caractérisées comme pauvres. Pour autant, pour les personnes qui se situent juste au-dessus de ce seuil, la situation monétaire reste fragile. En Nouvelle-Calédonie, 16 000 personnes ont un niveau de vie qui se situe dans un halo autour de la pauvreté compris entre 50 % et 60 % de la médiane. Si on se réfère au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie, soit 105 500 F.CFP, un quart de la population de Nouvelle-Calédonie (25 %) serait considéré comme pauvre, soit 67 000 personnes. Au niveau territorial, 12 000 personnes en province Sud sont dans le halo, 3 000 en province Nord et 1 000 en province des Iles Loyauté. En se référant au seuil de 60 % de la médiane de niveau de vie, les taux de pauvreté seraient respectivement de 20,6 % pour la province Sud, 36 % pour la province Nord et 52,6 % pour la province des Iles Loyauté.

SOURCES

Dispositif de suivi de la pauvreté

En Nouvelle-Calédonie, la mesure de la pauvreté se faisait à partir de l'enquête « Budget des familles ». Les dernières enquêtes de cette nature datent de 2019 et de 2008. Afin de suivre plus régulièrement l'évolution de la pauvreté monétaire en Nouvelle-Calédonie, l'Isee a conçu en 2022 un dispositif annuel alimenté par des données issues uniquement de sources administratives.

La mise en place de ce dispositif de suivi de la pauvreté nécessite de disposer de données sur les revenus, les aides sociales et les impôts. L'ensemble de ces données permettent de calculer un revenu disponible par foyer fiscal. **Outre le calcul du taux de pauvreté, ce dispositif fournit également un éclairage sur les inégalités de revenus, l'impact de la redistribution et la composition des revenus des ménages.**

Les sources sur les revenus proviennent de la direction des services fiscaux (DSF), de la Cafat, du Fonds social de l'habitat (FSH), de la Caisse locale de retraites (CLR) et des provinces.

Les données permettant de mesurer les transferts sociaux proviennent de la DSF (impôt et taxe foncière), de la Cafat (retraite, chômage, prestations sociales), du FSH (allocations logement), de la CLR (retraites et prestations sociales) et des provinces (aides sociales et bourses scolaires). L'aide médicale gratuite n'est pas valorisée au titre des transferts sociaux, mais les revenus déclarés par ses bénéficiaires ont vocation à être pris en compte dans le dispositif.

L'autoconsommation (chasse, pêche et agriculture cultivée pour ses propres besoins) a été imputée à partir d'un modèle de régression estimé à partir des enquêtes BDF 2019 et BCM 2008. **En revanche, les revenus monétaires de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat ou du tourisme non déclarés ne sont pas pris en compte dans cette étude. De même, les dons et les échanges monétaires ou vivriers, au titre de la solidarité familiale ou communautaire ne sont pas valorisés.**

L'intérêt de disposer de données exhaustives est de pouvoir produire un ensemble d'indicateurs à des niveaux géographiques fins, au niveau des communes. Par contre, il n'est pas possible de décliner les résultats par caractéristiques du ménage (type de ménage, âge du référent du ménage, communauté d'appartenance). **L'objectif de ce dispositif est bien l'analyse géographique de la pauvreté et la production d'indicateurs annuels.** Les données présentées concernent l'année 2020. Le taux de pauvreté est diffusé par commune (sauf Bélep, non disponible) et les distributions de niveaux de vie le sont pour les communes de 2 000 habitants ou plus au recensement 2019.

DÉFINITIONS

Autoconsommation : elle comprend les denrées non achetées, produites par le ménage lui-même pour ses propres besoins (produits du jardin ou du champ, cueillette, élevage, chasse, pêche) et valorisées au prix du marché.

Déciles et quintiles de niveau de vie :

- les **déciles** divisent la population en 10 groupes de taille égale. Chaque groupe correspond à 10 % du total de la population. Le premier groupe (inférieur à D1) correspond aux 10 % des individus résidant dans les ménages ayant le niveau de vie le plus bas. À l'opposé, le dernier groupe (supérieur à D9) correspond aux 10 % de la population issue des ménages au niveau de vie le plus élevé.
- les **quintiles** divisent la population en 5 groupes de taille égale. Chaque groupe correspond à 20 % du total de la population. Le premier groupe (inférieur au premier quintile Q1) correspond aux 20 % de la population issue des ménages ayant le niveau de vie le plus bas, suivi du deuxième groupe (compris entre Q1 et Q2) rassemblant les 20 % des individus suivants, etc. Le dernier groupe (supérieur à Q4) correspond aux 20 % de la population résidant dans les ménages ayant le niveau de vie le plus élevé.

Distribution des niveaux de vie : représentation des quantiles de niveaux de vie.

Entités territoriales homogènes (ETH) : les entités territoriales homogènes sont des regroupements de communes qui ont des affinités et sont complémentaires d'un point de vue économique, démographique et socio-économique. Elles correspondent à un niveau plus « fin » que le niveau provincial et permettent de dépasser la dichotomie est/ouest. Elles sont au nombre de huit et se répartissent de la façon suivante :

- **Iles Loyauté**
- **Extrême Nord** : Bélep, Kaala-Gomen, Koumac, Ouégoa, Pouébo, Poum
- **Nord-Est océanien** : Hienghène, Poindimié, Ponérihouen, Touho
- **Nord-Est minier** : Canala, Houaïlou, Kouaoua
- **Nord-Ouest** : Koné, Pouembout, Poya, Voh
- **Sud-Ouest** : Boulouparis, Bourail, Farino, La Foa, Moindou, Sarraméa
- **Grand-Nouméa** : Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa, Païta
- **Sud-Est** : Ile-des-Pins, Thio, Yaté

Halo : le halo autour de la pauvreté est composé des personnes dont le niveau de vie se situe juste au-dessus du seuil de pauvreté, entre 50 et 60 % de la médiane pondérée des niveaux de vie.

Indice (ou coefficient) de Gini : indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable, et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Mixité sociale : voir *Méthode*, p.10.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Rapport interdécile des niveaux de vie : il rapporte le 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1), mesure l'écart entre le niveau de vie plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

Redistribution : elle regroupe l'ensemble des prestations sociales monétaires et des prélèvements directs (impôt sur le revenu, taxe foncière) dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveaux de vie entre les ménages. L'impact de la redistribution s'appréhende par la représentation des déciles de revenus avant redistribution (revenu déclaré) et après (revenu disponible).

Revenu disponible : le revenu disponible correspond à la somme des revenus du travail, des revenus des transferts réguliers (retraites et pensions, aides sociales, chômage, etc.) et de la valorisation de l'autoconsommation, déduit des prélèvements obligatoires (impôt sur le revenu et taxe foncière).

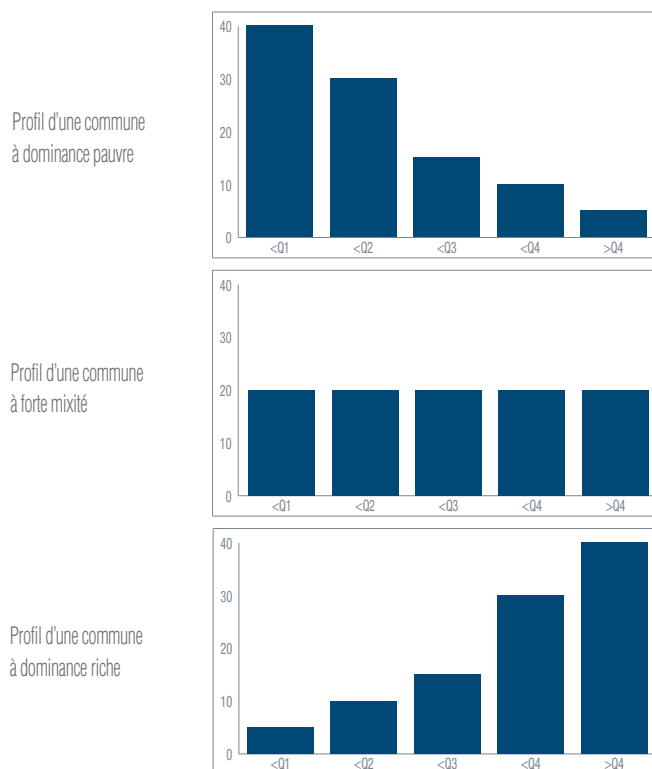
Seuil de pauvreté : il est calculé à partir de la valeur du niveau de vie médian, qui partage la population en deux groupes de taille égale. Ce seuil permet ensuite de calculer le taux de pauvreté. En Nouvelle-Calédonie, par convention, le seuil de pauvreté est fixé à 50 % de la médiane pondérée des niveaux de vie.

Taux de pauvreté : il correspond à la proportion d'individus vivant sous le seuil de pauvreté par rapport à l'ensemble de la population. Le taux de pauvreté se rapporte à des personnes et non pas des ménages.

Unités de consommation : les unités de consommation (UC) sont calculées selon une échelle qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

MÉTHODE

Mixité sociale : elle est évaluée à partir de la représentation des niveaux de vie par quintiles, calculés au niveau de l'ensemble de la population de Nouvelle-Calédonie. Pour chaque commune, les habitants sont répartis au regard de ces quintiles. Les communes sont ensuite caractérisées selon leur profil. Les zones de faible mixité (à dominante pauvre ou riche) sont celles dans lesquelles les sous-populations extrêmes sont surreprésentées.



Classification des communes : la classification des communes est issue d'une analyse en composantes principales et d'une classification ascendante hiérarchique. Elle repose sur les indicateurs suivants :

- niveau de vie médian, indice de Gini et taux de pauvreté issus du dispositif de suivi de la pauvreté ;
- taux d'activité, part d'emploi en lien avec la mine, part de personnes de 60 ans ou plus, part de logements sociaux et part de résidences secondaires issus du recensement de la population 2019.

Pour l'interprétation, des données supplémentaires ont été mobilisées : rapport interdécile, évolution de la population sur 10 ans, taux d'emploi et de chômage, part de personnes avec un diplôme d'études supérieures, etc.

BIBLIOGRAPHIE

B. Buffière, « En 2019, le taux de pauvreté reste stable en Nouvelle-Calédonie », Isee, *Synthèse*, n° 52, août 2021

P. Rivoilan, « La croissance démographique fléchit nettement en Nouvelle-Calédonie entre 2014 et 2019 », Isee, *Synthèse*, n°45, octobre 2020

Synthèse n° 64

Edition Avril 2023

Directeur de la publication : O. Fagnot
Conception graphique et réalisation : C. Aluze